

SEN-005 16/17

QUESTIONS ET REPONSES – LOT 3

Question 7:

Est-ce que le Sénat peut confirmer sa confiance dans leur volume moyen de 1,8 million de pages par année présenté dans l'énoncé des travaux?

Réponse 7:

Le volume de 1,8 million de pages est une estimation d'utilisation maximale pour la flotte présentée dans la DOC. Veuillez noter que ce chiffre peut varier entre 1,2 et 1,8 million de copies par années pour la flotte actuelle.

Question 8:

Comme vous le savez, l'industrie fournit habituellement un service pour un prix « tout compris » par copie, qui inclut les fournitures et remplacements de pièces. Ceci a plusieurs avantages, par exemple des réparations plus rapides, moins de temps mort pour les machines brisées, et une réduction de frais administratifs pour les appels qui nécessitent un remplacement de pièces. Ce type de contrat réduit les dépenses du client d'environ 30 à 40% sur la durée d'un contrat, comparé à un contrat qui n'inclut que les fournitures et ou les pièces y sont chargées séparément.

Sur la page 25 de la DOC, nous retrouvons :

- Le remplacement de pièces d'une valeur inférieure à 100 \$ doit être approuvé par l'autorité contractante ou déléguée, et sera remboursé au prix coûtant au moyen du contrat subséquent. L'entrepreneur doit fournir un reçu original.
- Si une pièce d'une valeur supérieure à 100 \$ doit être remplacée, et que l'entrepreneur obtient les approbations nécessaires, la pièce doit être commandée par voie de bon de commande séparé et ne sera pas assujettie aux modalités du présent contrat.

Veuillez confirmer si le Sénat désire un cout tout compris qui inclus les fournitures, la main d'œuvre, ainsi que le remplacement de pièces, ou si vous désirez acheter les pièces séparément avec le bon de commande qui nécessite le processus d'approbation nécessaire.

Alternativement, est-ce que le Sénat accepterait des soumissions d'offre alternatives qui incluent le remplacement de pièces?

Réponse 8:

Le Sénat ne modifiera pas l'énoncé des travaux. Le remplacement de pièces demeure assujéti au processus détaillé à la page 25 de la DOC.

Le Sénat n'acceptera pas des soumissions d'offres alternatives qui dévient de la structure de prix retrouvé à l'annexe B – Liste de prix des articles.
